

Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie et de l'administration du personnel

Fortes turbulences sur la réglementation sociale

« Nul n'est censé ignorer la Loi ! »



Certes, mais comment s'y retrouver au milieu d'une législation en constante évolution ?

Pas un mois sans son cortège de lois, ordonnances, décrets, arrêts de jurisprudence, circulaires et autres accords nationaux, ... , qui, sans cesse, modifient les règles du jeu de la gestion sociale.

La veille est plus que jamais nécessaire. 2016 fut riche en modifications et bouleversements dont vous avez été les premiers témoins : la suite de la montée en charge de la DSN, la modulation des cotisations allocations familiales, la Prime d'Activité, la pénibilité, la Loi Travail et ses 120 décrets, le Compte Personnel d'Activité, ... sans oublier le bulletin de paie simplifié, ...

Le second semestre 2017 et 2018 s'annoncent encore plus riches et variés : ordonnances sur le Code du travail (dialogue social, fusion des IRP, contrat de travail, durée du travail, licenciements, indemnités de rupture, pénibilité, ...), suppression de cotisations salariales mais hausse de la CSG, exonération des heures supplémentaires, fin du CICE, la « méga-loi » annoncée pour l'été 2018 pour la transformation de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'assurance chômage, suivie de la réforme des retraites ...

... et tous autres imprévus qui germeront dans les cerveaux de nos élus et énarques 😊 ...

Les questions que vous vous posez

- ▶ Il a été annoncé une réforme importante à la télévision ? Est-ce vrai ? Concerne-t-elle mon entreprise ?
- ▶ Comment déchiffrer les textes de loi et autres textes d'application ?
- ▶ Comment les traduire en algorithmes de gestion ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur le paramétrage de mon logiciel ?
- ▶ Quelle est la date d'entrée en vigueur d'une loi ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur mon entreprise ?
- ▶ Qu'est-ce que je dois conseiller à mon patron ?
- ▶ ...

Les textes traduits en langage clair !

Par son dispositif de veille sociale, Cave Lex vous aide à maintenir vos compétences, ... et votre réglementaire ! 😊

Pour vous permettre de mettre à niveau vos connaissances en permanence, nous vous proposons de suivre **les Matinées Sociales**, formation mensuelle de veille sociale.

Abonnez-vous à notre formule pour suivre l'actualité et être force de proposition auprès de votre Direction.



10 sessions par an à Paris, Lyon et Nantes.

Formation disponible en intra sur un rythme de 2 à 4 sessions par an.

Vous hésitez ?
Demandez-nous une invitation gratuite pour une séance !

Vous pouvez en faire un outil GRH de votre équipe, en faisant participer alternativement vos différents collaborateurs selon les thèmes traités.

Les plus de Cave Lex !

Dix demi-journées par an, c'est plus facile à intégrer dans votre planning, et vous êtes toujours au top de l'info !

A l'issue de chaque séance, une note « Vos questions, nos réponses » est adressée à chacun de nos abonnés, sur laquelle ils retrouvent les réponses aux questions qu'ils nous ont posées en séance.

Vous pouvez consulter la synthèse de toutes les évaluations ainsi que nos vidéos sur notre site www.cavelex.com
Vous trouverez des témoignages de nos clients en fin de catalogue.

Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Les thèmes des dossiers mensuels

Les thèmes des dossiers de fond **sont choisis en fonction de l'actualité et des demandes des abonnés**. Cela nous permet de prendre en compte les besoins que vous ressentez au sein de vos entreprises. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos attentes.

A titre indicatif, voici les thèmes traités récemment ou prévus pour les prochains mois :

Mois	Le thème du mois
Janvier 2017	Les déclarations sociales dans la DSN
Février 2017	La durée du travail
Mars 2017	Le bulletin de paie simplifié
Avril 2017	Le bulletin de paie électronique
Mai 2017	Le temps partiel thérapeutique
Juillet 2017	Les projets sociaux du nouveau gouvernement
Septembre 2017	Les ordonnances Macron (1 ^{ère} partie)
Octobre 2017	Les ordonnances Macron (2 ^{ème} partie)
Novembre 2017	Les ordonnances Macron (3 ^{ème} partie)
Décembre 2017	Santé au travail – inaptitude - invalidité

Le calendrier 2017-2018

- ▶ Lyon 1 session le jeudi matin de 9h15 à 12h45
- ▶ Nantes 1 session le jeudi matin de 9h15 à 12h45
- ▶ Paris 2 sessions au choix
 - le mardi matin de 9h à 12h30,
 - le mardi après-midi de 14h à 17h30

2017

Mois	Paris	Lyon	Nantes
Janvier	10	19	12
Février	7	16	9
Mars	7	16	9
Avril	11	20	13
Mai	9	19	11
Juillet	4	6	3
Septembre	13	21	14
Octobre	11	19	12
Novembre	07	16	9
Décembre	12	13*	14

2018

Mois	Paris	Lyon	Nantes
Janvier	9	18	11
Février	6	15	8
Mars	6	15	8
Avril	10	19	12
Mai	15*	16*	17*
Juin	12	21	14
Septembre	11	20	13
Octobre	9	18	11
Novembre	6	15	8
Décembre	11	12*	13

* : *changement de date en raison des vacances ou jours fériés*

L'actualité sociale et juridique de la paie et de l'administration du personnel

Objectifs de la formation

- ▶ Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- ▶ Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- ▶ Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- ▶ Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

Public

DRH, RRH,

Responsables
Administration Du
Personnel,

Responsables Paie,

Collaborateurs du
service du personnel,

Responsables SIRH,

Cadres et dirigeants
des PME PMI.

Niveau et pré-requis

Approfondissement.
Collaborateurs ayant
une bonne pratique de
leur fonction.

Durée

5 jours (35 heures)
en 10 sessions d'une
demi-journée

Tarifs

Voir ci-après

Programme de la formation

L'actualité sociale et juridique, ses impacts sur la paie et l'administration du personnel

Les Matinées Sociales sont un rendez-vous mensuel d'une demi-journée dans un concept unique et novateur qui allie synthèse, approfondissement, et échanges

Une synthèse de l'actualité

Lois, décrets, circulaires, accords, arrêts de jurisprudence : rien ne vous échappe de ce qui impacte la paie et la gestion du personnel

Des dossiers de fond

Chaque mois, un thème choisi par les participants fait l'objet d'une analyse approfondie pour vous donner une information claire, pragmatique et détaillée

Une table ronde

Cette formule réunissant 10 à 15 professionnels vous permet d'être au cœur du débat, d'échanger vos expériences et réflexions, et de trouver des réponses à vos questions

Une réelle valeur ajoutée

Vous devenez force de proposition auprès de votre Direction

Contenu de chaque session

L'actualité paie

Barèmes, modes de calcul, cotisations, allègements, circulaires Acooss, Agirc, Arrco, Unedic

Et un zoom sur une règle de paie.

L'actualité sociale

Les négociations et accords interprofessionnels ou de branche, la vie des organismes sociaux

Les projets de textes

Anticiper en mesurant à l'avance les impacts des projets à venir

Revue de jurisprudence

Analyser les conséquences des principaux arrêts de la Cour de Cassation

Questions Réponses

Approfondir les questions posées lors des sessions précédentes

L'agenda

Prendre 2 à 3 mois d'avance sur les prochaines échéances

Le dossier du mois

Exemples de thèmes choisis par les participants : la DSN, les congés payés, la réforme de la formation, le Compte de Pénibilité, le contrôle URSSAF, l'obligation d'emploi des handicapés, le maintien du net, ...

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises.

Intervenant : formateur spécialiste en paie et ADP.

Formation inter entreprises : effectif de 10 à 15 personnes.

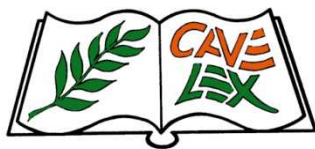
Invitation des participants à se munir d'une calculatrice de poche.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.



Les Matinées Sociales

L'actualité sociale et juridique de la paie et de l'administration du personnel

Objectifs de la formation

- Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

Public

DRH, RRH,

Responsables
Administration du
Personnel,

Responsables
Paie,

Collaborateurs du
service du
personnel,

Responsables
SIRH,

Cadres et
dirigeants des PME
PMI.

Niveau et pré-requis

Approfondissement.
Collaborateurs
ayant une bonne
pratique de leur
fonction.

Durée

5 jours
(35 heures)
en 10 sessions
d'une demi-journée

* Ce programme
pourra être modifié
en fonction de
l'actualité

Programme de la session de formation de novembre 2017*

Le thème du mois :

Les ordonnances Macron (3^{ème} partie)

Suite du calendrier

Ordonnance 1 : négociation collective

Le décret sur le référendum d'entreprise

Le nouvel accord de compétitivité

Ordonnance 2 : dialogue social

Le décret sur le nombre de sièges et les
heures de délégation

Le conseil d'entreprise

Une QPC sur la parité aux élections

Ordonnance 3 : prévisibilité et sécurisation des relations du travail

Les modalités de rupture du contrat de travail

Statut de l'indemnité de rupture

conventionnelle collective

Le décret sur la procédure prud'homale

La suppression du contrat de génération

Ordonnance 4 : cadre de la négociation collective

Le décret sur le groupe d'experts relatif à
l'extension des accords

Ordonnance 5 : le compte de prévention

Pénibilité et prévention

L'actualité sociale

Les nouveaux documents de suivi de la
santé au travail

Le nouveau formulaire de déclaration AT

Le nouveau formulaire d'attestation de

salaires pour arrêt supérieur à 6 mois

La QPC sur le licenciement suite à APDE

La QPC sur le référendum de validation des

accords minoritaires

L'actualité paie

Les chiffres clés Agirc Arrco, la GMP 2018

Le décalage de la paie

Les assiettes forfaitaires

Point sur la DSN

Le zoom paie

Régularisation progressive et prorata de
plafond

Les projets de textes

Loi de financement SS 2018

Loi de finances 2018

Les barèmes 2018 : plafond SS, Cotisations
et charges sociales

Le calendrier de la réforme apprentissage,
formation et assurance chômage

La réforme de la Directive détachement

Questions / Réponses

La retraite

La préretraite progressive

Le départ anticipé

Le point sur la jurisprudence

Forfait jours et surcharge de travail

Limite d'exonération des indemnités de
rupture

Exonération des cotisations patronales Arrco

Absence maladie et report de congés

Preuve de la prise des congés

Requalification en CDI d'un contrat expiré

Avantages réservés à un établissement

Agenda

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une
approche progressive et la validation des connaissances
acquises.

Intervenant : formateur spécialiste en paie et RH.

Formation inter entreprises : effectif de 10 à 15 personnes.

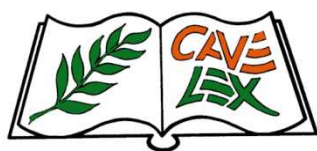
**Invitation des participants à se munir d'une calculatrice
de poche.**

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue
de la formation.

Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de
l'organisation et de l'animation de la formation.



Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Conditions Tarifaires

Deux possibilités pour participer aux Matinées Sociales :

Inscription à la séance

- ▶ Vous vous inscrivez pour une séance, selon les sujets traités.
- ▶ Réservation possible jusqu'à la veille de la formation, selon places disponibles.

Abonnement annuel *

- ▶ Vous vous abonnez pour toute l'année, votre place est automatiquement réservée.
- ▶ En cas d'absence, vous pouvez vous faire remplacer par un autre collaborateur de votre entreprise.
- ▶ Vous pouvez également en faire un outil de GRH de votre service, en y inscrivant à tour de rôle tous vos collaborateurs.
- ▶ Vous réalisez une économie de plus de 32 % de réduction sur le prix de l'inscription.

(* L'offre Abonnement n'est possible que si le paiement de l'intégralité de l'abonnement est effectué à la commande.

Vous pourrez vous faire rembourser par votre OPCA en fin d'année, sur présentation des feuilles de présence et des fiches programmes. (Voir ci-dessous)

Modalités d'inscription	Tarif HT
Inscription à la séance	425,00 euros
Abonnement annuel	2 880,00 euros
Abonnement partiel 2 séances (novembre – décembre 2017) Offre spéciale découverte !	400,00 euros

Prise en charge par votre OPCA

▶ Une formation imputable

« Les Matinées Sociales » est une formation imputable sur votre plan de formation, qui peut s'inscrire, selon le poste et les compétences actuelles de votre collaborateur, dans chacune des 2 catégories des actions de formation.

Elle peut donc être prise en charge par votre OPCA.

▶ Abonnement au tarif préférentiel

Les OPCA ne prennent en charge les actions de formation qu'après réalisation de la formation, au vu notamment de la fiche programme et des feuilles de présence.

Or la formule d'abonnement, qui vous permet de réaliser jusqu'à 32% d'économie sur le prix de cette formation, nécessite le paiement de l'intégralité de l'abonnement à la commande.

La solution retenue par les abonnés

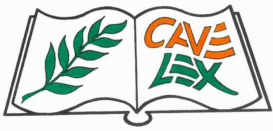
Les entreprises demandent une prise en charge à leur OPCA, mais paient directement l'abonnement à **Cave Lex SAS**, bénéficiant ainsi de la réduction de 32%.

En fin d'année, elles se font rembourser par leur OPCA.

Pour les y aider, **Cave Lex** est en mesure en fin d'année de fournir sur demande une copie des feuilles de présence et des programmes.

Autre solution : l'inscription à la séance

Les entreprises qui ne souhaitent pas avancer le coût de l'abonnement inscrivent leur collaborateur à chaque séance et en demandent une prise en charge à leur OPCA. C'est une gestion plus lourde pour votre service formation et pour **Cave Lex**, qui ne permet pas de bénéficier du tarif réduit.



Bon de commande
d'une action de formation
Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville : SIRET:

Secteur d'activité : Code APE : Effectif :

Responsable de la formation : Mme Mlle M.

: Fax : e-mail :

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.

: Fax : e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail

à la formation :

Intitulé de la formation : **Les Matinées Sociales**

Nature (Cocher la case correspondante) Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise Action de développement des compétences du salarié

Durée : **3,5 H** Lieu * : Paris Lyon Nantes

* Cocher la case correspondante

Date de début de la formation : Date de la fin de la formation :

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 10 à 15 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation :

Ville	Nombre inscrits	Prix unitaire HT	Montant
		X 425 euros	=
TVA : 20% * Taux en vigueur au jour de facturation			=
Prix total TTC			=

Règlement par chèque à l'ordre de Cave Lex SAS

Règlement à réception de la facture

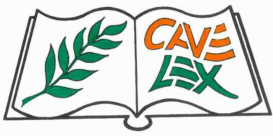
Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : ... / ... / 20

Nom et qualité du signataire :

.....

Signature :



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :
Code Postal : Ville : SIRET:
Responsable de la formation : Mme Mlle M.
☎ : Fax : ✉ e-mail :
Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.
☎ : Fax : ✉ e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail

à la formation : Les Matinées Sociales

Lieu (cocher la ville choisie) : Paris* Lyon Nantes
*Pour Paris, préciser la session : Mardi matin Mardi après-midi
Durée : **7 heures réparties en 2 sessions de 3,5 heures**
Date de début de la formation : **7 novembre 2017** Date de la fin de la formation : **14 décembre 2017**

Nature (Cocher la case correspondante) Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise
 Action de développement des compétences du salarié

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.
Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 10 à 15 personnes.
Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation : Offre découverte

Nombre inscrits	Prix unitaire HT	Montant
	X 400 euros	=
TVA : * Taux en vigueur au jour de facturation		=
Prix total TTC		=

Règlement par chèque à l'ordre de Cave Lex SAS

Règlement à réception de la facture

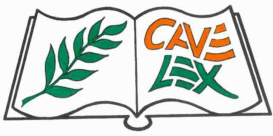
Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : ... / ... / 20

Nom et qualité du signataire :

.....

Signature :



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :
Code Postal : Ville : SIRET:
Responsable de la formation : Mme Mlle M.
☎ : Fax : ✉ e-mail :
Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.
☎ : Fax : ✉ e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail

à la formation : Les Matinées Sociales

Lieu (cocher la ville choisie) : Paris* Lyon Nantes
*Pour Paris, préciser la session : Mardi matin Mardi après-midi
Durée : **35 heures réparties en 10 sessions de 3,5 heures**
Date de début de la formation : **9 janvier 2018** Date de la fin de la formation : **13 décembre 2018**

Nature (Cocher la case correspondante) Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise
 Action de développement des compétences du salarié

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.
Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 10 à 15 personnes.
Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation :

Nombre inscrits	Prix unitaire HT	Montant
	X 2 880 euros	=
TVA : * Taux en vigueur au jour de facturation		=
Prix total TTC		=

Règlement par chèque à l'ordre de Cave Lex SAS
 Règlement à réception de la facture

Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : ... / ... / 20

Nom et qualité du signataire :

Signature :

Calendrier des sessions de formation 2017

Module	Formation	Durée en jours	Tarif € HT	Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			
				Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris
VS	Veille Sociale, Juridique, et Paie																					
	Les Matinées Sociales	1/2	(1)																			
PAIE	Pratique de la Paie																					
PAIE-A	Les mécanismes de la paie	3	1 670																			
PAIE-B	La gestion des indemnités journalières de sécurité sociale	1	790																			
PAIE-C	Durée du travail et paie	1	790																			
PAIE-D	La gestion des absences en paie	2	1 250																			
PAIE-E	Le solde de tout compte	2	1 250																			
PAIE-G	Les avantages en nature et frais professionnels	2	1 250																			
PAIE-H	Le calcul de l'allègement Fillon	1	790																			
PAIE-I	Les réformes paie de l'année	1	870																			
PAIE-J	La maîtrise des cotisations sociales	3	1 770	3-5			28-30															
PAIE-K	L'ajustement sur le net habituel	1	870																			
PAIE-L	Le contrôle URSSAF	1	870																			
PAIE-M	La mise en place d'un SIRH	3	1 770																			
PAIE-N	La Déclaration Sociale Nominative	1	870	7		31																
PAIE-O	Cycle Expertise DSN	10	4 000																			
ADPRH	Administration Du Personnel et GRH																					
ADPRH-A	La gestion individuelle	2	1 250																			
ADPRH-B	La gestion collective du personnel	1	790																			
ADPRH-C	Le Contrat de travail	2	1 250																			
ADPRH-D	Les Nouvelles Institutions Représentatives du Personnel	1	790																			
ADPRH-I	La réforme du Code du travail	1	790																			
ADPRH-F	L'obligation d'emploi des personnes handicapées	1	790																			
ADPRH-G	Les nouveaux défis de la Formation Professionnelle	2	1 250																			
ADPRH-G1	Les nouvelles pratiques de la Formation Professionnelle	1	870																			
ADPRH-H	Le départ à la retraite	1	790																			
GPAIE	Gestionnaire paie en cabinet comptable	3	1 670																			
Dates en couleur : formation organisée sur plusieurs jours non consécutifs * Exceptionnel : 3 samedis en discontinu																						
Tarif des formations inter entreprises																						
tarif par participant ci-dessus, incluant repas et pauses. (Nous consulter pour sessions intra-entreprise)																						
Prix par session : 425 € - Un abonnement annuel permet de réaliser jusqu'à 32% d'économie. Nous consulter																						
formation@cavelex.com - www.cavelex.com																						
Cave Lex - Tél : 01 47 70 32 07 - Fax : 09 59 35 75 94																						
Cave Lex - 27 bis Avenue de Lowendal - 75015 Paris																						

N'hésitez pas à nous consulter pour toute demande de formation spécifique ou en intra entreprise.